

VII^{ème} Appel à propositions du Fonds francophone d'initiatives pour la démocratie, les droits de l'Homme et la paix

LUTTE CONTRE LES VIOLENCES FAITES AUX FEMMES

Date de dépôt des dossiers : 18 février 2013

La Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme (DDHDP) lance en 2013 son VII^{ème} appel à propositions du Fonds francophone d'initiatives pour la démocratie, les droits de l'Homme et la paix (FFIDDHOP).

Le FFIDDHOP est destiné à soutenir la réalisation de projets de formation ou de publications didactiques ainsi que l'organisation de manifestations et d'activités dans le domaine de la démocratie, des droits de l'Homme et de la paix, présentés à l'initiative des organisations de la société civile (OSC), notamment des organisations non gouvernementales (ONG), œuvrant dans l'espace francophone. La création de ce fonds repose en particulier sur la Déclaration de Bamako (novembre 2000) et de son Programme d'action ainsi que sur la mise en œuvre de la programmation quadriennale de l'Organisation internationale de la Francophonie (OIF).

La Déclaration francophone sur les violences faites aux femmes a été adoptée par les Etats et gouvernements francophones en 2010, lors de la réunion de suivi de la concertation ministérielle sur les violences faites aux femmes, dans le cadre de la 54^{ème} session de la Commission de la Condition de la femme, et rappelle que « *la violence envers les femmes est un phénomène qui touche toutes les sociétés, qu'il faut non seulement combattre, mais aussi promouvoir l'égalité des femmes et des hommes ainsi qu'une culture de l'égalité des êtres humains, notamment par l'éducation, la sensibilisation et l'encouragement au changement des mentalités* ».

Dans la dernière Déclaration du Sommet de Kinshasa en octobre 2012, les chefs d'Etat et de gouvernement ont rappelé « [leur] ferme détermination à combattre toutes les formes de discrimination et de violence faites aux femmes et aux filles, en particulier lors des crises et conflits armés, conformément à la Déclaration francophone du 1^{er} mars 2010 sur les violences faites aux femmes s'appuyant sur la résolution 1820 (2008) du Conseil de sécurité des Nations unies sur les femmes, la paix et la sécurité ».

En 2013, une réunion de suivi se tiendra au cours de la 57^{ème} session de la Commission de la Condition de la femme qui célébrera les 20 ans de la Déclaration des Nations Unies sur

l'élimination de la violence à l'égard des femmes de 1993, au cours de laquelle seront discutés les défis persistants ainsi que les méthodes et les moyens destinés à accélérer la mise en œuvre des engagements existants pour mettre fin à ces violences.

Parallèlement, l'OIF a signé, en 2012, un Accord-cadre avec l'ONU Femmes pour intensifier les efforts de l'Organisation en faveur de l'égalité femme-homme en Francophonie : l'un des grands axes de coopération concerne la lutte contre les violences faites aux femmes.

C'est dans ce contexte que le FFIDDHOP soutiendra en 2013 des projets des ONG et OSC de l'espace francophone sur la problématique de la lutte contre les violences faites aux femmes afin d'encourager et de mobiliser les acteurs de la société civile à poursuivre leurs efforts dans cette voie.

Les projets devront reposer sur des approches inclusives impliquant notamment la participation de la société civile, des Institutions nationales des Droits de l'Homme (INDH), des chercheurs et des médias, et pourront être consacrés à l'un des axes suivants :

- **Axe 1 Prévention des violences faites aux femmes** : plaidoyer auprès de la population, des agents publics et des forces de sécurité, sensibilisation aux instruments internationaux relatifs aux droits des femmes – Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole additionnel – afin de lutter contre les stéréotypes et contre toutes formes de discrimination à l'égard des femmes.

- **Axe 2 Assistance aux femmes victimes de violences** : soutiens psychologique, juridique et matérielle, et sensibilisation des acteurs impliqués dans la prise en charge des victimes de violences.

- **Axe 3 Renforcement du cadre légal de protection des femmes** : formation, plaidoyer auprès des autorités pour la création de voies de recours accessibles aux femmes victimes de violences, et pour l'établissement d'un cadre légal sur les violences, etc.

Les projets du VII^{ème} appel à propositions du FFIDDHOP seront examinés et sélectionnés par un comité technique consultatif composé d'experts.

Contact :

Delphine COUVEINHES MATSUMOTO

Direction de la paix, de la démocratie et des droits de l'Homme

delphine.matsumoto@francophonie.org